

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2008

Séance du 23 juin 2008

CG 08/4^{ème}/VI-05

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

—

Lors de notre réunion du budget Primitif de 2008, je vous ai présenté les avancées du schéma départemental des télécommunications. Ce schéma nous a conduits, depuis 2001, à engager de nombreuses actions en faveur de l'équipement du territoire départemental avec de la téléphonie mobile, du haut débit et même du très haut débit avec le programme départemental de déploiement de la fibre optique.

L'objectif original de notre schéma départemental des télécommunications est aujourd'hui partiellement atteint. En effet, un certain nombre de secteurs ruraux, éloignés des centraux téléphoniques, sont encore inéligibles au haut débit par ADSL et les boucles locales d'agglomérations qui doivent équiper les 5 principales agglomérations du département (Caussade, Castelsarrasin, Montauban, Moissac et Valence d'Agen), sont à des stades d'avancement assez différents.

Voici un point d'avancement détaillé sur chacun de ces trois volets (téléphonie mobile, haut débit et fibre optique) qui constituent l'architecture du schéma départemental des télécommunications.

I – Téléphonie Mobile :

Je vous rappelle que ce programme, qui s'est déroulé entre 2004 et 2007, a permis aux trois opérateurs nationaux de téléphonie mobile (BOUYGUES TELECOM, ORANGE, SFR) de déployer leurs réseaux dans 23 communes du département (Belvèze, Bourg-de-Visa, Brassac, Castelsagrat, Fauroux, Gasques, Saint-Beauzeil, Saint-Clair, Saint-Nazaire-de-Valentane, Saint-Paul-d'Espis, Toufailles, Valeilles, Cazals, Comberouger, Feneyrols, Gariès, Labastide-de-Penne, Marsac, Mouillac, Sauveterre, Sainte-Juliette, Saint-Projet et Tréjouis) ce qui représente une population d'environ 12000 habitants au total.

Suite à la réalisation de ces 23 premières communes, l'Etat nous a proposé de lancer une extension de programme afin d'utiliser les « reliquats de sites » qui n'avaient finalement pas eu à être construits. C'est ainsi que nous avons, lors de notre Budget Primitif de 2008, validé une nouvelle liste de 15 communes susceptibles de bénéficier de cette extension de programme :

Montesquieu, Montjoi, Vazerac, Vaissac, Bouillac, Bouloc, Bruniquel, Escazeaux, La Salvetat- Belmontet, Lacour-de-Visa, Le Cause, Loze, Puygaillard-de-Quercy, Varen, Verlhac-Tescou.

Lors de la réunion du Budget Primitif 2008, je vous ai indiqué que l'Etat n'avait retenu que deux de ces communes pour bénéficier de cette extension de programme : Bouillac et Montjoi.

Cette proposition, limitée à deux communes seulement, a conduit l'ADE82 à engager de nouvelles discussions avec les opérateurs de télécommunications, l'Association des Maires et l'Etat. L'objectif était d'accroître le nombre de communes éligibles à cette extension de programme.

Depuis notre dernière délibération, l'ADE82 et les trois opérateurs se sont déplacés dans chacune des communes listées ci-dessus afin d'y réaliser des « mesures de champs ». Il s'agit de mesures qui permettent de connaître le niveau de couverture en téléphonie mobile d'un lieu géographique.

Au terme de ces travaux, il apparaît que les communes sont desservies de la façon suivante par les trois opérateurs :

	BOUYGUES TELECOM	ORANGE FRANCE	SFR
Bouillac	Non couvert	Couverture faible	Couvert
Bouloc	Couverture partielle	Couverture partielle	Non Couvert
Bruniquel	Non couvert	Couverture faible	Couvert
Escazeaux	Couverture partielle	Non couvert	Couvert
La Salvetat Belmontet	Non couvert	Couverture faible	Couvert
Lacour de Visa	Non couvert	Couverture faible	Non Couvert
Le Causé	Couverture partielle	Non couvert	Couvert
Loze	Couverture partielle	Couverture partielle	Non Couvert
Montesquieu	Couverture faible	Couverture faible	Couvert

	BOUYGUES TELECOM	ORANGE FRANCE	SFR
Montjoi	Non couvert	Couverture faible	Couvert
Puygaillard de Quercy	Couvert	Non couvert	Non Couvert
Vaissac	Couvert	Non couvert	Non Couvert
Varen	Non couvert	Couvert	Non Couvert
Vazerac	Non Couvert	Couverture faible	Non Couvert
Verlhac sur Tescou	Non couvert	Couverture partielle	Non Couvert

Une réunion entre l'ADE 82, les trois opérateurs de Télécommunication, l'Etat et l'Association des Maires doit avoir lieu prochainement afin de discuter des modalités de mise en oeuvre d'une extension de programme qui dessert ces communes. Le moment venu, je vous proposerai d'en assurer la maîtrise d'ouvrage, étant entendu que le financement devra être assuré en partenariat avec l'Europe, l'Etat et la Région dans des conditions similaires à celles que nous avons mises en place pour les 23 premières communes.

II – Internet Haut Débit :

Il s'agit ici de déployer l'internet haut débit afin de répondre de façon adaptée aux besoins. C'est dans cet esprit que nous avons choisi, en 2004, lors du lancement de ce programme, **de différencier nos politiques** en direction **des particuliers** (pour lesquels les technologies ADSL, WIFI ou WIMAX sont adaptées) et celle vers les **entreprises** (pour lesquelles la fibre optique est nécessaire).

A – Le Haut Débit :

Il s'agit ici de faciliter la création de réseau à haut débit dans les **zones blanches de l'ADSL** qui concernaient, début 2007, environ 6 % des foyers du Département.

Pour ce faire, nous avons décidé de mettre en place une politique spécifique afin de financer la mise en place de réseaux à haut débit dans les zones blanches de toutes les communes de moins de 10 000 Habitants. La subvention départementale, qui est complémentaire de celles de la Région et de l'Europe, s'élève à 20% du coût du projet dans la limite d'une subvention maximum de 15 000 € par communes concernées.

Cette politique, très appréciée par les communes et les intercommunalités, a déjà permis d'identifier 20 projets de réseaux à haut débit (liste ci-dessous). Pour 7 d'entre-eux, les travaux sont déjà engagés, voir réalisés.

Maîtres d'ouvrage	Communes concernées	Avancée du projet
Commune de Montesquieu	Montesquieu	En cours de déploiement
Commune de Bouloc	Bouloc	En cours de déploiement
Communauté de Communes des 2 rives	Montjoi, Saint-Michel, Perville, Gasques	Travaux réalisés – Réception des travaux au mois de juin
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise	Asques, Belbese, Castera-Bouzet, Cumont, Esparsac, Glatens, Lamothe-Cumont, Serignac, Vigueron	En cours de déploiement
Commune de Campsas	Campsas	En cours de déploiement
Commune de Varennes	Varennes	En cours de déploiement
SIVOM des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne	Angeville, Albefeuille-Lagarde, Les Barthes, Castelferrus, Castelmayran, Castelsarrasin, Caumont, Couture, Cordes-Tolosannes, Garganvillar, Lafitte, Montain,	Marché attribué programmation des travaux en cours
Communauté de Communes du Quercy-Caussadais	Lapenche, Montfermier, Saint-Geroges, Saint-Vincent d'Autejac	Consultation
Commune de Miramont-de-Quercy	Miramont de Quercy	Consultation
Commune de Fauroux	Fauroux	Consultation
Commune de Montbarla	Montbarla	Consultation
Commune de Saint-Nazaire-de-Valentane	Saint Nazaire de Valentane	Consultation
Commune de Brassac	Brassac	Consultation
Commune de Bourg-de-Visa	Bourg-de-Visa	Consultation
Commune de Saint Amans du Pech	Saint Amans du Pech	Consultation

Maîtres d'ouvrage	Communes concernées	Avancée du projet
Commune de Saint-Beauzeil	Saint-Beauzeil	Consultation
Commune de Valeilles	Valeilles	Consultation
Commune de Nègrepelisse	Negrepelisse	Enquête population
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise	Beaumont de Lomagne	Enquête population

Il faut noter que la présence de fibre optique constitue un atout considérable lorsque l'on souhaite équiper une zone blanche de l'ADSL. En effet, couplée à un réseau hertzien WIFI ou WIMAX, la fibre optique permet de fournir à la population une meilleure qualité de service et des débits supérieurs pour un coût d'abonnement équivalent.

B – Le Très Haut Débit avec la fibre optique :

Depuis le lancement du schéma départemental des télécommunications, l'évolution des usages de l'informatique a été relativement importante. L'apparition de nouveaux besoins chez les particuliers et chez les entreprises a conduit l'ensemble des opérateurs de télécommunication à faire le choix de la fibre optique pour desservir les abonnés.

Cela signifie que, sur le long terme, la fibre optique est vouée à remplacer le réseau téléphonique actuel en fil de cuivre car il s'agit de la seule technologie qui sera en mesure de répondre aux besoins croissants en «débit» pour accéder à l'internet.

Concernant la fibre optique, je vous rappelle que le département a mis en place un programme de déploiement ambitieux. Il s'agit, dans une première tranche, de réaliser des liaisons entre les réseaux qui traversent le département (le long du canal et des autoroutes) et le centre téléphonique des 5 principales localités : Caussade, Castelsarrasin, Moissac, Montauban et Valence d'Agen.

Lors de notre réunion du Budget Primitif 2008, nous avons décidé d'ajouter à cette première tranche de travaux une liaison supplémentaire afin de desservir la zone d'activité de Lauzard, à Labastide St Pierre, qui est en zone blanche de l'ADSL. Cette liaison permettra aussi d'irriguer la totalité de la future zone logistique départementale.

Je vous précise, qu'au delà de cette première tranche de travaux qui est portée par le Conseil Général, nous avons demandé, en 2005, à chacune des intercommunalités concernées, de porter la maîtrise d'ouvrage d'une boucle locale en fibre optique.

L'objectif de cette proposition est d'assurer la capillarité du réseau départemental dans les zones d'activités en fournissant, aux entreprises et aux services publics, des débits conformes à leurs besoins. Ces boucles d'agglomérations doivent aussi permettre d'atteindre les zones blanches urbaines de l'ADSL qui existent encore dans certains secteurs éloignés des centraux téléphoniques.

A ce stade, cette proposition a retenu l'attention de 3 intercommunalités du département. Elles ont, toutes les trois, engagé une démarche dans ce sens de façon à permettre la réalisation des travaux de la première tranche :

La Communauté de Communes des Deux Rives est la première à avoir délibéré sur ce type de projet. Elle a lancé la réalisation d'une étude technique afin de définir le coût et l'infrastructure d'un réseau en fibre optique qui desservira la totalité des zones d'activités intercommunales. Il est aussi prévu, dans le cadre de ce réseau local, de desservir un certain nombre de zones blanches de l'ADSL situées en secteur urbain. Je vous rappelle que sur cette question des zones blanches, la Communauté de Communes des Deux Rives a aussi mis en oeuvre un projet dans le cadre de l'appel à projet Midi-Pyrénées numérique.

La Communauté de Communes de Castelsarrasin-Moissac nous a fait connaître, par courrier, son souhait de créer une boucle locale en fibre optique qui permettra de réaliser la desserte de toutes les zones d'activités de son territoire. Elle s'engagera dans ce projet dès que les deux communes concernées lui auront délégué la compétence. Je vous précise que, précédemment à ce courrier, chacune de ces deux communes avait souhaité utiliser la fibre optique départementale comme point de départ pour desservir les zones blanches ADSL de leur territoire respectif.

La Communauté de Communes de Montauban Trois Rivières est, quand à elle, dans une situation un peu privilégiée compte-tenu qu'elle dispose, déjà, sur son territoire, du réseau câblé de Montauban et d'un certain nombre de fourreaux vides disponibles. Elle a engagé une étude spécifique sur la question du haut débit. Par ailleurs, elle nous a sollicités, par courrier du 17 septembre 2007, pour bénéficier d'un des 5 fourreaux mis en place par le département dans le cadre de la réalisation de la première tranche de travaux.

Concernant **la Communauté de Communes du Quercy Caussadais**, nous sommes dans l'attente des résultats des études techniques engagées par l'entreprise télécom optic services visant à apporter des modifications dans les caractéristiques du tracé initialement prévu.

Compte-tenu de tous ces éléments, les travaux de la première tranche du réseau départemental en fibre optique ont, pour l'heure, uniquement été réalisés à Castelsarrasin, Moissac, Montauban, Valence d'Agen et sur la zone d'activité de Lauzard à Labastide Saint Pierre.

Par ailleurs, lors du Budget Primitif 2008, nous avons considérablement élargi la liste des communes éligibles à l'appel à projet Midi-Pyrénées Numérique puisque, désormais, toutes les communes de moins de 10 000 habitants qui souhaitent équiper leurs zones blanches de l'ADSL avec du haut débit peuvent bénéficier d'une aide du Département.

Aussi, afin d'encourager le déploiement de la fibre optique dans les quatre principaux pôles urbains du département (Caussade, Castelsarrasin-Moissac, Montauban et Valence d'Agen), je vous propose de **valider le principe d'une intervention financière du Conseil Général**, à hauteur de 25% du coût H.T. des projets de création de boucle locale en fibre optique, engagés sous maîtrise d'ouvrage de Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération.

Compte tenu de l'importance du coût que peuvent représenter ces infrastructures, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un rapport spécifique comprenant : les études pré-opérationnelles réalisées, le plan du réseau, le coût des travaux, le calendrier de réalisation et l'ensemble des éléments techniques nécessaires. Ce rapport sera présenté à l'Assemblée Départementale qui délibérera.

Compte tenu de tous ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'état d'avancement du schéma départemental des télécommunications ;
- Approuve le principe d'une intervention financière du Conseil Général à hauteur de 25% du coût H.T. des projets de création de boucle locale en fibre optique engagés, sous maîtrise d'ouvrage de Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération, dans les 4 principaux pôles urbains du département : Caussade, Castelsarrasin-Moissac, Montauban et Valence-d'Agen,

Adopté à l'unanimité.

Le Président,